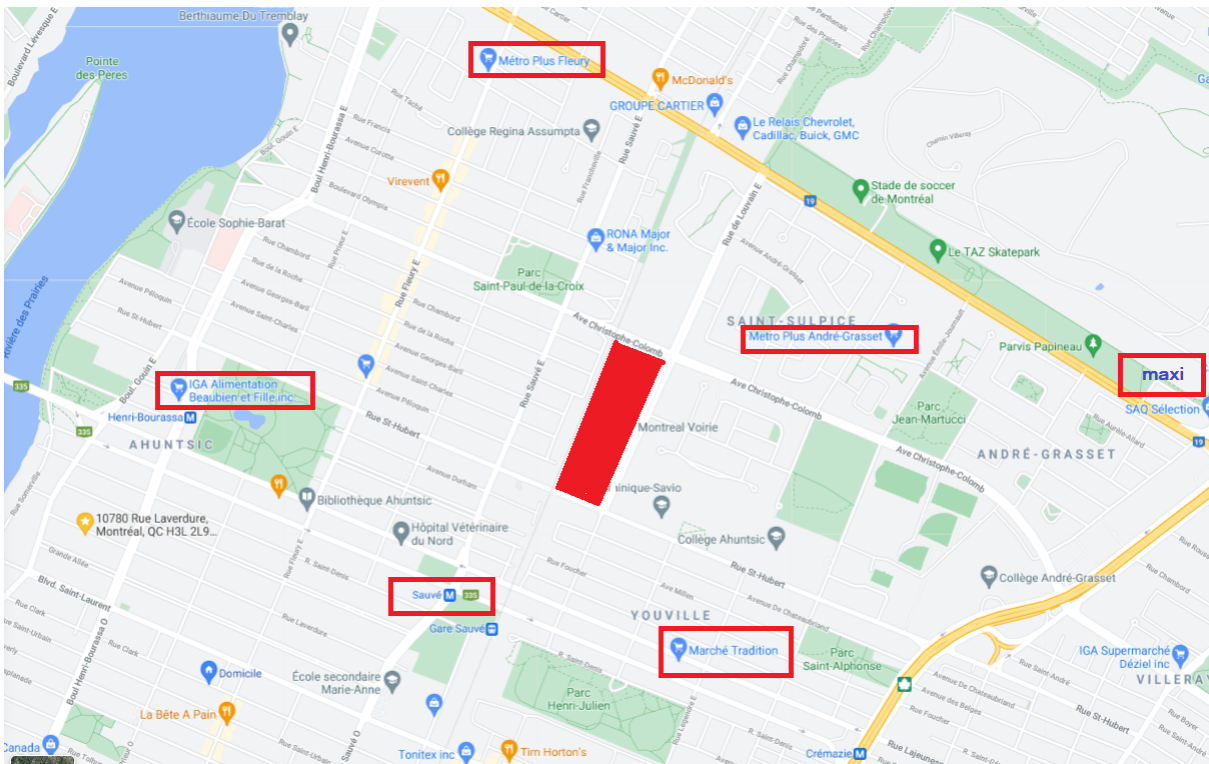


Bonjour,

Nous trouvons très intéressant l'objectif de densification et de permettre la réduction de l'utilisation de la voiture pour le projet Louvain. Il faut cependant s'assurer que l'arrondissement mette en œuvre certains ouvrages afin d'aider à réunir les conditions gagnantes.

Comme de nombreux citoyens sont très attachés à leur voiture, il faut s'assurer que les besoins en transport soient rapides et efficaces pour la majorité des futurs résidents.

Parmi les raisons principales pour lesquelles les citoyens mentionnent qu'ils ont besoin d'une voiture, c'est pour aller travailler et pour avoir accès à une épicerie importante.



Pour le travail - Accès au métro Sauvé

À partir du 969 Louvain Est, l'accès au Métro Sauvé se fait présentement en 4 minutes à vélo et 13 minutes à pied. Cependant, l'accès à vélo par Louvain est possible pour certains cyclistes aguerris mais non pas pour la majorité des citoyens. En effet, les bandes cyclables existantes entre Christophe-Colomb et St-Hubert, de même que la chaussée désignée (entre St-Hubert et le Réseau Express Vélo) avec le risque d'emportierage ainsi que la proximité des voitures en mouvement est incompatible avec l'idée de sécurité importante requise pour rassurer la grande majorité des citoyens pour qu'ils puissent penser à utiliser le vélo dans leur quotidien. De plus, les bandes cyclables l'hiver ne sont pas déneigées entre les chutes de neige et le ramassage de neige, et ne peuvent donc pas être utilisées de façon continue l'hiver et il n'existe présentement aucun lien sécuritaire sur Sauvé entre Lajeunesse et Berri pour rejoindre le métro.

Pour l'épicerie

Bien qu'une épicerie sera possiblement construite sur le site Louvain avec certains produits de base, elle risque de ne pas être construite avant la construction de logements sur le site qui se fera graduellement. Il faudra donc, dès les premières constructions de logements, avoir un accès rapide, facile et sécuritaire aux épiceries avoisinantes.

Voici les différents temps de déplacement selon Google Maps :

- **Marché Métro André Grasset** : 4 minutes à vélo // 17 minutes à pied
- **Marché Tradition Lajeunesse** : 4 minutes à vélo // 13 minutes à pied
- **Marché Métro Fleury** : 7 minutes à vélo // 22 minutes à pied
- **IGA Millen** : 8 minutes à vélo // 24 minutes à pied
- **Maxi Papineau** : 11 minutes à vélo // 35 minutes à pied

Pour les piétons, les deux premières destinations sont à distance de marche raisonnable du site Louvain alors que les cyclistes sont à distance raisonnable pour toutes ces destinations.

Comme pour le trajet vers le métro, pour permettre aux cyclistes de tous âges et de toutes habiletés de se déplacer, il faut des pistes sécurisées pour toutes ces destinations.

Il faut aussi construire ces pistes sécurisées avant les premiers logements pour démontrer le sérieux de la démarche et pouvoir espérer convaincre la majorité des nouveaux citoyens qui vont habiter sur le site Louvain de s'y installer **sans voiture** et de la possibilité d'utiliser les transports actifs et collectifs. Sinon, les premiers locataires arriveront avec leur(s) voiture(s), ils les gareront dans la rue et ils seront les premiers à combattre tout retrait de stationnement sur rue qui pourrait être nécessaire pour construire par la suite des liens sécuritaires vers le métro Sauvé et les épiceries.

Pire, ils pourraient vouloir convertir des espaces prévus pour des logements sur le reste du site en exigeant plus de stationnements ou convertir des espaces verts (comme à Place L'Acadie) en stationnements.

Sur le site, il faudrait naturellement prévoir de l'espace de **stationnement vélo extérieur sécurisé** et en évidence près des entrées et sorties des immeubles pour que cela soit plus pratique d'utiliser le vélo que les autres options nécessitant des véhicules.

Dans les stationnements intérieurs sur le site, il faut également s'assurer que les emplacements les plus pratiques et les plus près des entrées et ascenseurs soient réservés en priorité en un **débarcadère pour handicapés** puis aux **stationnements vélos sécurisés**. Tous les stationnements pour véhicules devraient être **payants** et la priorité devrait aller dans l'ordre :

1. aux véhicules pour handicapés,
2. aux véhicules eux en partage (Communauto, Locomotion)
3. aux autres véhicules sujets à se faire retirer le privilège si un locataire met son auto en partage.

Lors de la détermination des futurs locataires des logements, il faudrait donner priorité à ceux qui 1- n'ont pas de voiture, 2- sont prêts à partager leur voiture (Locomotion) et il faut

3- aviser les autres que le stationnement sur rue sera payant et rare.

Une autre amélioration au transport actif, serait la **construction d'un tunnel pour les piétons et les cyclistes dans l'axe de la rue De la Roche sous le chemin de fer** pour permettre d'accéder sans détour aux commerces de la Promenade Fleury et aussi éviter que des personnes ne fassent des trouées dans les clôtures pour traverser et ainsi se mettre en danger.

Sur le site du terrain Louvain, nous suggérons également **au moins trois stations Bixi**, une au centre et une à chaque extrémité. Ces vélos partagés pourraient être utilisés par une clientèle qui ne désire pas posséder son propre vélo pour aller à l'extérieur du site ou pour se rendre plus rapidement d'une extrémité à l'autre sur le site-même.

Nous sommes disponibles pour toute question que vous voudriez approfondir.

Cordialement,

Frédéric Bataille

Porte-parole

Ahuncycle

Groupe citoyen pour la promotion du transport actif dans Ahuntsic-Cartierville